

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Route barrée – Rue Hiehl à Hobscheid*

En raison de l'installation d'une grue dans la rue Hiehl à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 30 juillet 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Le mercredi, 11 septembre 2024, entre 9h00 et 11h00, toute circulation est interdite dans la rue Hiehl à Hobscheid, sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise au no. 7.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 30 juillet 2024  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire



Paul Reiser



Le Bourgmestre



Serge Hoffmann